

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2009
COMPTE RENDU**

**Présents : M. Klimezak / M. Cabanes / M. Huc Francis / M Huc Bernard / Mme Bel
Mme Van Elden / Mme Calvet
Mme Castan : secrétaire de Mairie**

**Excusés : Mme Godefroy qui a donné un pouvoir à M. Cabanes
Mme Darut qui a donné un pouvoir à M. Klimezak
Mme Carayon qui a donné un pouvoir à M. Huc Bernard
M. Culié qui a donné un pouvoir à Mme Van Elden**

**Invité : Sur invitation de M. le Maire, M Verbeke trésorier à Vabre et Comptable
de la commune de Saint Salvi.**

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 14h30.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du compte administratif 2008

**M. Verbeke lit le détail des dépenses dans la section de fonctionnement.
Il lit ensuite les recettes dans la même section
La lecture fait apparaître un excédent cumulé avec les années antérieures de
76 795 euros.**

**Le trésorier passe ensuite à la section d'investissement en énumérant les travaux et leur coût, ainsi
que le remboursement du capital des emprunts et les recettes.**

**Il signale que l'excédent de fonctionnement compense très largement le financement des travaux
effectués et il reste dans les caisses un solde positif de 45 796 euros**

**M. Verbeke souligne la bonne gestion des recettes et des dépenses et qualifie de très sérieuse, la
gestion des finances publiques.**

vote : Comme la loi le demande M. le Maire sort.

Nombre de votants = 9

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF A L'UNANIMITE

2°) Approbation du compte de gestion comptable établi par le trésorier

Il reprend les mêmes chiffres que le précédent

APPROBATION DU COMPTE A L'UNANIMITE

3°) Vote du budget primitif 2009

**Le trésorier lit les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement. qui
aboutissent à un budget équilibré qui ne nécessite en aucune façon un recours à l'emprunt.**

**Subventions aux associations si elles en font la demande écrite accompagnée du bilan et des
prévisions.**

Il a été voté à l'unanimité les subventions suivantes :

Comité des fêtes : 100 euros / 8^{ème} RPIMA : 100 euros / ADMR : 100 euros/

Association Patachou : 100 euros / US LAVAL ST SALVI : 200 euros.

**Il a été décidé de ne pas augmenter en % le produit fiscal. Celui-ci reste inchangé et se décompose
comme suit : Taxe d'habitation = 5,31% Taxe foncière sur le bâti = 13,32%**

**Taxe foncière sur le non bâti = 97,39%. Si les impôts locaux augmentent, ce ne sera pas du fait de la
commune.**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 A L'UNANIMITE

4°) Vente de terrain à Veyrié

Après accord des habitants de Veyrié : M. Culié et M. Ravailhes, il est proposé la vente de la parcelle communale D 436, la municipalité gardant la partie concernant les rues du hameau. Les frais de géomètre et de notaire seront entièrement à la charge de l'acquéreur, la famille Van Elden. Le prix de vente sera fixé lors du prochain conseil, lorsque le géomètre aura donné la superficie exacte de la partie à vendre. Le tarif du M2 sera celui fourni par le barème de le FDSEA.

Nombre de votant : 9

LA VENTE A ETE VOTEE A L'UNANIMITE .

5°) Extension de l'éclairage public dans les fermes et les hameaux

L'étude a été réalisée par le SDET et elle a fait appel à trois sociétés pour les devis.

La pose de 17 lampes et les accessoires qui vont avec, plus quelques modifications dans le village coûteraient la somme 22 500 euros selon le devis le plus raisonnable.

Le SDET subventionne à hauteur de 70% et la Communauté des communes à 15%

Le solde (15%) doit être financé par la commune. Après récupération de la TVA, le coût d'investissement pour la commune serait de 3000 à 3500 euros selon le devis choisi.

Le coût de fonctionnement annuel serait, au tarif EDF actuel, de 1000 euro environ.

Les propriétaires de fermes qui ne souhaitent pas bénéficier de cet éclairage public devront signer une décharge signifiant leur refus.

APPROBATION DE L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC VOTEE A L'UNANIMITE

6°) Délibération pour la pose de deux panneaux de signalisation

L'un à l'entrée de la rue qui mène au monument aux morts : interdit sauf riverains

L'autre sur la voie qui vient de la Micalié avant le croisement avec la rue qui descend de la mairie : croix de St André.

VOTE A L'UNANIMITE

7°) Demande de subvention au Conseil Général

Les subventions étant à présent cumulables, Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Général une subvention concernant la réfection des façades de la Mairie.

VOTE A L'UNANIMITE .

8°) Questions diverses

a) Les zones blanches pour Internet.

Suite à un courrier de M. Angles, demandant la position de la municipalité sur le problème des zones blanches sur le plateau, la réponse est la suivante.

Le Conseil Général ni la municipalité ne peuvent subventionner l'installation de l'ADSL par satellite aux particuliers. Il faut donc attendre l'installation d'un pylone , par Orange, sur le Sidobre, pour que la SEM « eterra » alimente le plateau et que le Conseil Général, partenaire, subventionne. Les délais ne sont pas arrêtés selon notre Conseiller Général : J. Pagès.

b) Le Site Internet progresse en lien avec la communauté des communes.

Il serait opérationnel dans le courant du deuxième semestre.

c) Autorisation donnée ou pas à Monsieur Sylvain Chazottes de passer sur un terrain communal, actuellement utilisé comme jeu de boules.

Le conseil discute beaucoup sur le côté légal et sur l'attribution du droit de passage.

N'ayant pas tous les renseignements nécessaires, notamment ceux d'un géomètre, compte tenu de la division de la parcelle, le conseil décide de reporter ultérieurement sa décision.

d) Elargissement de la route de la vallée.

Le dossier est remonté sur Paris et certaines indiscretions laissent entrevoir une subvention de 70% . A suivre.

- e) Plan Local d'Urbanisation Intercommunale.**
Nous sommes dans la dernière ligne droite avant l'enquête publique.
Une réunion prévue à Vabre le 26 Mars 2009 devrait nous en apprendre plus.

- f) Façades de la mairie**
Le choix de la couleur a été arrêté, ainsi que l'entretien des volets.
La couleur est celle qui se rapproche le plus de la maison proche (M et Mme Bousquet) et de la salle des Associations.

- g) Travaux sur les lignes électriques**
Le SDET a décidé de changer le cablage de la ligne électrique qui va à Veyrié et peut-être de celle de la Rougère. Ce travail n'est pas financé par la mairie.

- h) Il a été proposé l'élagage de certains pins à Verdanel et la coupe de certains autres dont les racines soulèvent le goudron de la route. Affaire à suivre.**

- i) Commission enfance et jeunesse de la Communauté des Communes**
Elle propose la création d'un conseil municipal des jeunes dans chaque commune avec envoi de délégués à la communauté des communes.
Electeurs : enfants du CE1 à la 4^{ème}
Candidats : enfants du CM1 à la 4^{ème}
Madame Van Elden se propose pour encadrer ce projet en lien avec les enseignants.
Compte tenu du nombre limité de candidats possibles dans notre commune (3 en 2010),il faudra trouver pour la commune de Saint Salvi, un mode opératoire un peu différent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h57.